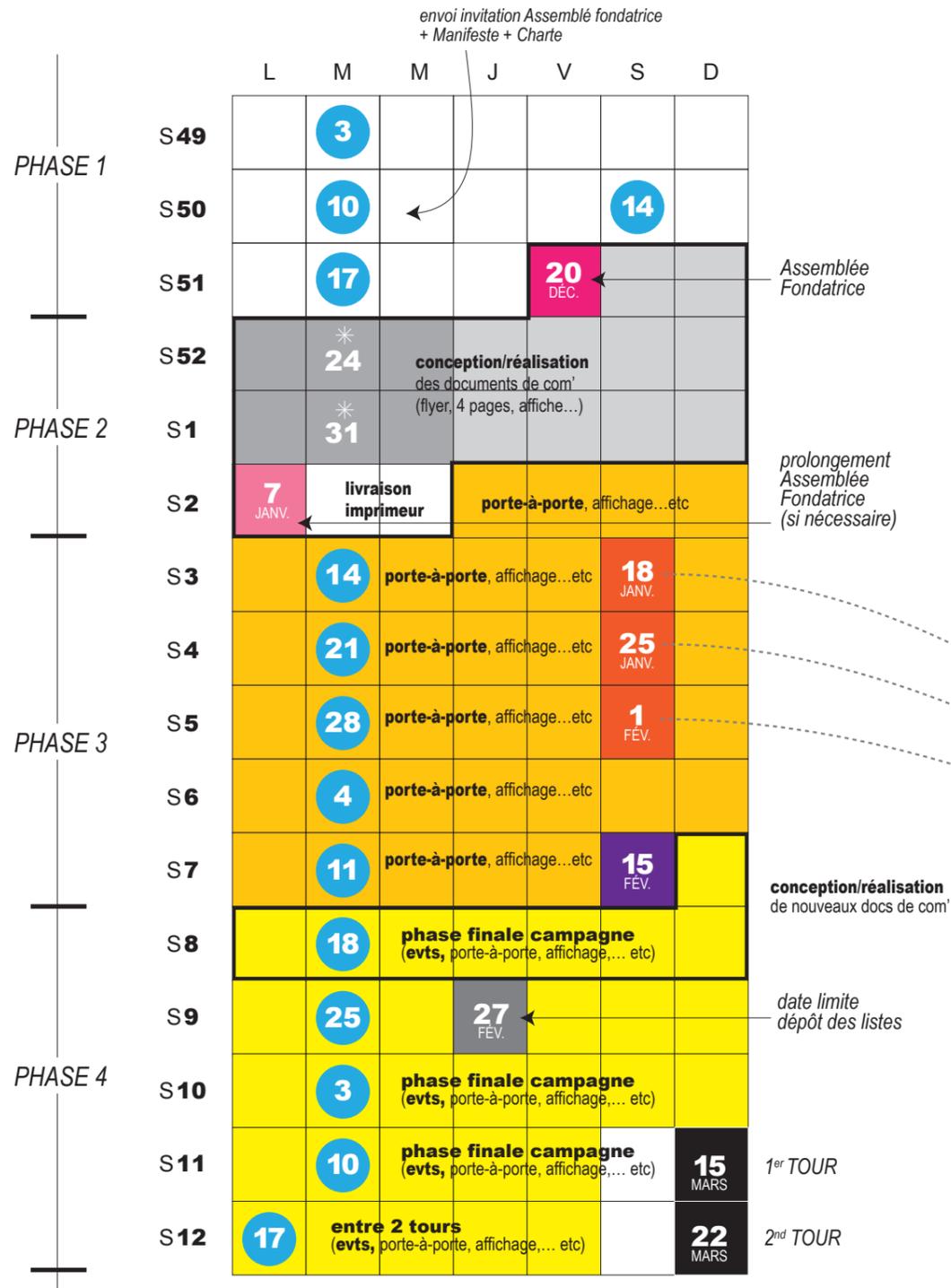


# PRINCIPES

1. Le Collectif prépare les décisions des Assemblées
2. Maximum de **démocratie directe**
3. Différence fonctionnement **temps de campagne / temps du mandat**



## COLLECTIF • membres actuels

- nom de la liste
- Manifeste + Charte
- règles de fonctionnement
- choix 6 mesures-phares
- règles constitution liste

• 4 réunions en décembre

propose

## ASSEMBLÉE FONDATRICE FESTIVE

- collectif
- réseau sympathisants
- diffusion manif retraites

- débat, amende & adopte Manifeste
- adopte un nom

vend. 20/12 (3h maximum) (+ lundi 7/01, si nécessaire)

site web

## CANDIDATS

- volontaires
- plébiscités
- (tirage au sort)

**obligation de signer**

- Charte
- Manifeste

## 3 ASSEMBLÉES POPULAIRES THÉMATIQUES

• tout habitant de Grenoble

- 2 mesures débattues
- prop. d'amendements
- collecte d'autres propositions

3 réunions de 2-3 heures dans 3 quartiers différents (18/01, 25/01, 1/02)

- ordonnancement
- tête de liste
- responsable de liste

**groupe de travail LISTE**

5/6 personnes parmi le Collectif

propose

- valide ou pas la proposition

**COLLECTIF**

- adoption au consensus

transmis en totalité

## ASSEMBLÉE DÉCISIONNAIRE

Samedi 15/02

- vote les amendements de chaque mesure
- vote les propositions supplémentaires
- valide la liste

• tout habitant de Grenoble signataire du Manifeste

### ATTENTION

- toutes les décisions du Collectif sont adoptées au **consensus**
- si vote, ils sont pris à la **majorité qualifiée** des 3/4 (il faut 3/4 des votants pour adopter une décision)
- les **dates proposées** sont indicatives (elles seront adaptées en fonction des dispo des salles)
- les **noms proposés** peuvent être changés (ex : nous avons nommé «manifeste», ce qui jusqu'à présent était nommé «plateforme»)